

## **CFPPA des Combrailles**

20 Avenue Jules Lecuyer – BP 3 63390 Saint Gervais d'Auvergne

Tel: 04.73.85.72.84

cfppadescombrailles@educagri.fr

P06-035 P06-035

... Le:....

## DOSSIER D'INSCRIPTION FORMATION TRANSPORTS ROUTIERS D'ANIMAUX VIVANTS 2025

Dispositif de formation pour l'exercice de transport d'animaux vivants de compagnie relatif à l'arrêté du 1er janvier 2017 relatif à l'action de formation pour l'obtention d'une attestation de formation pour le transport des animaux de compagnie ; et à l'arrêté du 28 janvier 2021 relatif à l'habilitation des organismes de formation assurant cette action.

Nom: M, Mme (rayer la mention in	nutile)	
	Nationalité :	
Date de naissance	Ville et code postal de naissance :	
Adresse complète:		
	Adresse mail :	

## Veuillez cocher la case correspondant à la session de formation souhaitée :

Sélection	Catégories	Date de la formation	Durée de la formation	Coût de la formation
	Chien/Chat	7 avril 2025	7 heures en présentiel	196 euros
	Chien/Chat	Du 14 avril au 2 mai 2025	7 heures en distanciel (plateforme en ligne)	196 euros

Veuillez cocher la case correspondant à la modalité de financement de la formation :

$\Box$ autofinancement (le chèque devra être joint au dossier d'inscription, à établir	è
l'ordre de « Agent comptable, EPLEFPA des Combrailles ».	
Financement France Travail Financement par VIVEA Autre (précisez) :	
片 Financement par VIVEA	
Hautre (précisez) :	















Je soussigné-e	m'engage à participer à la formation obligatoire
pour l'exercice de transport des animaux vivants domestiques dan	is les conditions précisées dans le règlement relatif à l'action
de formation pour l'obtention du certificat de capacité pour les pers	onnes exerçant des activités liées aux transport des animaux
vivants de compagnie et à l'habilitation des organismes de formatio	n assurant cette action.

	Signature du candidat :

Attention : l'obtention d'une catégorie ne donne pas droit à l'ensemble des catégories et le certificat de capacité (ou attestation de formation) qui sera délivré fera référence à la (les) catégorie(s) validée(s) seulement.

Le candidat ne peut pas engager une action de formation portant à la fois sur des catégories animales des espèces « rente » et « compagnie » en même temps. Cela fera l'objet de deux actions de formation différentes.

À l'issue de la formation, chacun des candidats reçoit de l'organisme de formation habilité <u>une</u> <u>attestation de fin de formation</u>, conforme à l'article L.6353-1 du code du travail, délivrée en application des arrêtés du 1er janvier 2017 et du 28 janvier 2021, pour les personnes effectuant une action de transport d'animaux vivants dans le cadre d'une activité économique sur une distance de plus de 65km.

## PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER

- Photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité
- Un RIB en cas d'autofinancement
- Un chèque en cas d'autofinancement